

Conseil Municipal du 09 septembre 2025, 19h15, salle du conseil, Mairie

Présent(e)s : Mmes BELOTTI, DORIER, LASNE, MONNIER, PAGÈS, VALENTIN et MM ALLAIS, CESAR, CHAMBON, GARCIA, NIEL, MAINTENIE, ODE.

Excusé(e)s : Mme FAURE et M. IBOT

Le Maire excuse les conseillers absents.

Il demande l'approbation du compte rendu du 24 juin 2025, ils approuvent à l'unanimité des présents.

I. Compte rendu des activités du Maire, des Adjoints et des Présidents de commissions :

Il énumère ses activités depuis le dernier conseil.

II. Point sur la rentrée scolaire :

* Compte rendu du conseil d'école (1^{ère} semaine de juillet) : les enseignantes sollicitent des travaux dans des classes et l'installation de la climatisation.

Souhait de poursuivre le projet « rouler à vélo », la CCBDP n'a pas retenue l'école de Saint Maurice afin de faire bénéficier d'autres communes de l'intercommunalité.

Des travaux d'électricité ont été effectués dans l'été, il y avait beaucoup de multiprises et de rallonges dans les classes. Tout a été repris et mis en sécurité.

Les enseignantes remercient le Conseil municipal pour les travaux et pour l'installation de la climatisation.

* Tablettes tactiles : la Directrice de l'école a présenté des devis pour l'achat d'une douzaine de tablettes tactiles. Le maire a sollicité d'autres devis pour des produits similaires sur internet, il attend l'autorisation de paiement par mandat administratif du dernier fournisseur pour valider la commande, à suivre.

* Effectif : le total des effectifs lors du dernier conseil serait de : 15 enfants à la maternelle, 23 en CE1 et 28 en CM1/CM2.

* Périscolaire : la directrice du périscolaire est toujours en arrêt maladie.

Par anticipation, il a obtenu la dérogation BAFD pour l'année 2025-2026 auprès du service jeunesse de la Préfecture. Il a reçu une candidate qui a accepté le poste.

Son diplôme MASTER d'enseignement serait l'équivalent du BAFD.

III. Revue municipale printemps-été 2025 :

Mme Pagès prend la parole et demande aux conseillers s'ils ont des retours sur la dernière revue municipale. Les conseillers répondent non.

Le maire ajoute que les revues sont disponibles à la boulangerie et à l'épicerie en libre-service.

Elle indique que la prochaine revue sera sa dernière.

Elle demande au maire ce qu'il sera possible de publier avant les prochaines élections municipales.

IV. Retour sur les événements de l'été :

*L'été était compliqué avec le décès brutal d'un jeune de la commune.

*Journées festives ACCA : Le maire a entendu parler du discours de Mme Lasne et l'en félicite.

Mme Lasne indique que c'était une belle journée avec du monde.

Le Maire demande à Mme Lasne et Mme Valentin de faire un point comptable pour le prochain conseil.

* Feu tricolore : de nombreuses personnes ont signalés le dysfonctionnement du feu tricolore au chemin de Villedieu, il indique qu'à cette période de l'année, les délais sont plus longs pour obtenir l'intervention d'un réparateur.

V. Bilan camping 2025 :

La saison s'est bien déroulée.

Environ 8200 € de recettes, ce montant couvre nos dépenses de personnel et de charges courantes. M. Maintenié demande des informations concernant l'arbre qui est tombé au camping en endommageant un véhicule, le maire répond que le dossier d'assurance est en cours.

VI. Point sur les travaux :

*FDAC : M. Chambon prend la parole, il précise que les travaux de voirie au chemin de Visan ont été fait à la rentrée de septembre (300 tonnes d'enrobé).

Les parkings sont faits ainsi que les traçages au sol.

* Passe à poisson : M. Chambon donne le budget de l'opération 658 000 € financé par le département de la Drôme, du Vaucluse et l'Europe. Les travaux ont commencé pour faire l'entrée dans la rivière. La durée des travaux est estimée à 4 mois.

*Lettres « haies » : un courrier du Maire a été adressé à plusieurs habitants pour les inviter à procéder à la taille de leur haie qui gêne la visibilité sur la voirie, il lit le courrier aux conseillers, à suivre.

Mme Monnier demande quand peut-on relancer, si le nécessaire n'a pas été fait.

Le Maire répond que la procédure serait de saisir un huissier pour faire constater.

Le Maire s'adresse à M. Chambon et lui demande de passer sur place faire un rappel aux habitants destinataires du courrier.

*Citystade : les travaux sont presque terminés, il manque la clapicette. Les bordures en fer sont posées pour dessiner le passage du chemin. À la fin des travaux, les tables de pique-nique seront installées.

*Tardy : il faudra dépolluer la maison, il a mandaté une entreprise de TP.

*Cimetière : à l'aide d'une grande pelle, l'entreprise de TP a pu déplacer la cuve du jardin du souvenir.

Le maire fait un schéma au tableau numérique pour expliquer le nouvel aménagement et les concessions qui pourront être ajoutées (avec un addendum au règlement du cimetière pour limiter la hauteur). M. Maintenié demande s'il est nécessaire de prévoir de nouvelles concessions puisqu'il en reste de disponible derrière. Il répond qu'il s'agit d'une simple suggestion qui permet d'anticiper sur le long terme en conservant les travaux d'aménagement en cours.

VII. Point sur les dossiers :

*Crèche : il lit aux conseillers le mail de Mme Goncalves qui l'informe que son dossier a été approuvé par la commission initiative pour un prêt à 1%. Le rendez-vous pour la signature de la vente devrait être pris pour la fin du mois.

*rôle eau : le rôle a été émis et correspond aux prévisions budgétaires. Il ajoute que certains tiers touchent les bouches à clés de la commune et coupent « par erreur » le réseau d'eau au voisinage. M. Maintenié indique qu'en tant que Président du Syndicat du lotissement SLOET, il a reçu la facture du compteur général, or les divisionnaires n'ont pas été relevés à la même date, ils n'ont pas pu répartir équitablement les consommations de chaque habitation. Il demande au Maire comment faire pour connaître la date de relevé du compteur général par les services techniques. Le compteur général est placé sur la voie public, les divisionnaires sont placés sur la voie privée du lotissement, les services techniques n'y ont pas accès.

*Fin du réseau cuivre : le maire a reçu une lettre d'Orange pour informer de la fermeture du cuivre en 2029. Il ajoute qu'il a rendez-vous pour finaliser les raccords manquants (dont vers le tennis, Chaume Arnaud, direction Tulette vers la cave). Il demande aux conseillers en charge de la revue municipale de faire une information à ce sujet.

Mme Pagès demande la date d'installation de l'antenne de téléphonie ? il répond que l'installation serait prévue pour le début d'année 2026.

*Ville sobre : le maire a reçu un trophée et une plaque à Valence lors d'une cérémonie pour récompenser les efforts de la commune pour préserver l'eau.

*Monument Pierre Gendre : la subvention par l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre est de 3091 €.

*Plein soleil : le maire attendait un bilan de conclusion de la part du notaire pour prendre la voirie du lotissement avec une responsabilité des lotisseurs pendant 10 ans, mais il ne l'a pas reçu à temps pour le conseil. Il précise que dans ces conditions et avec la liste des levées, il sera envisageable de prendre la voirie. Cette décision est reportée à un prochain conseil municipal.

VIII. Délibérations :

*Parc des baronnies : modification des statuts et charte des Baronnies.

APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

* Étude Château Saint-Anne

APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

*CDG retraite agent : nouvelle délibération pour la nouvelle convention des dossiers de retraite.

APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

*CNAS désignation d'un élu et d'un agent : APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

*Délibération statuts SDED (2) : évolution statutaires (1^{er} janvier et 1^{er} juillet 2026) et service de l'éclairage public.

APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

*Préparation des tarifs pour l'année 2026 : proposition de maintenir les tarifs de l'espace Maintenié de 2025 en 2026. Pas d'augmentation du tarif de l'eau et de l'assainissement. Rectification des tarifs du camping municipal. Pas de modification pour la cantine et le périscolaire car déjà modifiés récemment.

APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

*Cession ex-maison pascal à M. Fenni : la notaire informe que la cession peut se faire, il attend la date de la convocation pour signer la dernière vente.

SIMPLE INFORMATION

*Complémentaire santé : participation obligatoire des employeurs soit par contrat groupe du CDG26 soit par labellisation à minima 15€/mois et par agent. Il précise qu'il attend les retours des agents afin de savoir s'ils sont déjà sur des contrats labellisés. Dès leurs retours, et le cas échéant, il faudra déposer le dossier au CST.

SIMPLE INFORMATION

IX. Informations intercommunalité :

Convention territoriale globale CCBDP

Rapport annuel d'activité de la CCBDP

Charte Informatique CCBDP

Signature du contrat local de santé (vision globale des services de santé dans le secteur).

À voir si débouche à terme.

X. Informations diverses :

Nouvelle Préfète de la Drôme et nouvelle sous-Préfète à Nyons.

XI. Questions diverses :

-Tour de la Drôme à vélo : les conseillers proposent de dire oui.

- Satese bilan 24h de la station d'épuration.

- Pompiers : M. Maintenié demande un branchement d'eau à la caserne pour installer une machine à laver (nécessaire pour répondre aux nouvelles normes). L'agent des services techniques a déjà regardé, l'installation est possible en prenant sur le tuyau de l'évier du local de services techniques et l'évacuation dans le siphon de l'évier. Le Conseil approuve.

PROCHAIN CONSEIL : mardi 28 octobre, à 19h15, salle du conseil